

Concours enseignant : Oui... c'est « embêtant » !

Le ministre de l'Éducation nationale nous l'a dit lui-même : organiser le concours des étudiants de L3 cette année, c'est... « une situation un peu embêtante ».

Traduction : près de 90 000 candidats peuvent commencer à stresser, car leur avenir dépend moins de leurs révisions que de la bonne volonté du Parlement et de l'adoption du budget.

Salles réservées, sujets prêts, surveillants recrutés... tout est prêt sur le papier. Mais sans loi de finances votée, rien ne peut se faire. Bref, le concours pourrait tout simplement disparaître comme par magie. Voilà une réforme présentée comme la grande nouveauté de l'attractivité du métier : une promesse de carrière, conditionnée à la météo budgétaire! Force est de constater que nos inquiétudes récentes étaient fondées (voir la lettre du 13 janvier 2026) car faire miroiter aux étudiants une entrée rapide dans le métier, avec alternance et salaire garanti, pour ensuite les laisser dans l'angoisse d'une annulation, relève d'un tour de passe-passe administratif digne d'un mauvais feuilleton.

Et ce n'est pas tout ! En effet, si le concours est annulé, ce sont 3 500 stagiaires de moins pour renforcer les équipes à la rentrée 2026. Autant de classes, d'élèves et de collègues laissés à eux-mêmes, dans un système déjà à la limite de l'implosion. Finalement, c'est une situation qui illustre parfaitement la « stratégie » du ministère qui est d'annoncer des mesures ambitieuses, puis prier pour que le budget suive.

Le message est clair : on peut bien rêver d'attirer de nouveaux enseignants... mais sans budget, c'est la grande loterie de l'Éducation nationale. Au SYNEP CFE-CGC, nous réaffirmons que recruter et former exige des moyens réels, de la stabilité et de la prévisibilité.

Tout le reste n'est que poudre aux yeux et annonces...pour le plus grand désespoir des futurs enseignants.

* *

Prime informatique 2026 : 176 € pour accompagner le travail des enseignants

Comme chaque année depuis 2020, le mois de janvier s'accompagne pour de nombreux enseignants du versement de la prime d'équipement informatique, d'un montant de 176 € brut. En 2026 encore, cette aide vient reconnaître (modestement) l'usage quotidien des outils numériques indispensables à l'exercice du métier. Instituée par le décret n° 2020-1524 et l'arrêté du 5 décembre 2020, la prime d'équipement informatique a été créée dans un contexte bien particulier : celui de la crise sanitaire et de l'accélération brutale de la numérisation du travail enseignant. Ordinateur personnel, connexion internet, logiciels, imprimante... les enseignants ont très largement dû s'équiper à leurs frais pour assurer la continuité pédagogique. Depuis, cette réalité ne s'est pas démentie car le numérique fait désormais pleinement partie du métier, que ce soit pour la préparation des cours, la communication avec les familles, le suivi des élèves ou les obligations administratives.



La prime d'un montant annuel de 176 € brut est versée aux personnels enseignants et assimilés qui utilisent des outils numériques dans le cadre de leurs fonctions, notamment les enseignants du premier et du second degré, les enseignants du public et du privé sous contrat, les personnels titulaires, stagiaires ou contractuels.

Elle est versée une fois par an, généralement au mois de janvier, sans démarche particulière à effectuer.

Au SYNEP CFE-CGC, nous rappelons que si cette prime constitue une reconnaissance bienvenue, son montant reste très largement en décalage avec les dépenses réelles engagées par les enseignants. Matériel informatique, renouvellement des équipements, abonnements numériques, consommables : les coûts sont bien supérieurs aux 176 € versés annuellement.

Le SYNEP continuera donc à défendre une revalorisation de cette prime, une meilleure prise en compte des frais professionnels réels, et plus largement, une reconnaissance concrète de l'investissement des enseignants.

En attendant, la prime informatique 2026 sera bien là, fidèle au rendez-vous de janvier... **même si elle ne suffit pas à combler toutes les attentes. Et surtout, contrairement à une augmentation de salaire, elle peut prendre fin !**

Groupes de besoins : marche arrière du ministère... mais problème non réglé !

Après des mois de flottement et de tensions dans les établissements, le ministère semble enfin admettre ce que beaucoup d'enseignants dénonçaient depuis le début : les groupes de besoins en 6e et 5e n'étaient ni prêts, ni efficaces, ni juridiquement solides. La nouvelle version du projet de décret rend désormais ce dispositif facultatif, en introduisant une alternative d'accompagnement pédagogique renforcé, éventuellement à effectifs réduits. Autrement dit, ce qui était présenté comme une réforme incontournable devient une simple option. Dont acte.

Au SYNEP CFE-CGC, nous nous étions opposés dès l'origine à ce dispositif, non par principe, mais en raison de ses lourdes conséquences pédagogiques, organisationnelles et juridiques. En novembre 2024, le rapporteur public du Conseil d'État avait rappelé une évidence : le ministère n'était pas compétent pour instaurer une telle organisation par arrêté, l'organisation de l'enseignement relevant du décret. La réforme reposait donc sur des bases juridiques fragiles, ouvrant la voie à des dérives inquiétantes.

Face aux critiques, au bilan mitigé de l'IGESR (Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche) et aux risques contentieux, le ministère a revu sa copie. Mais cette volte-face tardive laisse un goût amer : pourquoi avoir imposé avec autant de fermeté un dispositif aujourd'hui vidé de sa substance ? Dans les faits, les groupes de besoins ont surtout produit des emplois du temps ingérables, une pression accrue sur les équipes et une grande confusion pour les élèves comme pour les enseignants.

Surtout, le problème reste entier : rendre le dispositif facultatif ne signifie pas sa disparition. Un chef d'établissement peut parfaitement décider de maintenir les groupes de besoins, prolongeant ainsi localement les difficultés déjà rencontrées, sans cadre clair, sans moyens supplémentaires et avec des équipes souvent mises devant le fait accompli.

Dernier paradoxe : alors que le discours ministériel évolue, les moyens, eux, restent flous. Sans créations de postes, les annonces d'effectifs réduits relèvent davantage de l'affichage que d'une politique éducative crédible, d'autant plus dans un contexte budgétaire très incertain pour 2026.

Le SYNEP CFE-CGC le réaffirme : la lutte contre les difficultés scolaires ne peut reposer sur des dispositifs improvisés et imposés d'en haut. Elle exige du temps, des moyens, une stabilité juridique et organisationnelle, et surtout la confiance dans l'expertise des enseignants. A force de vouloir aller trop vite, le ministère finit par reconnaître, à demi-mot, ce que nous disions depuis le début. Dommage que ce constat arrive après tant de désorganisation inutile.

Nadia DALY

* *

Le billet d'humeur d'Evelyne du 18 janvier 2026 :

« Dans peu de temps l'anglais remplacera le français mais... personne ne semble s'en émouvoir ! »

https://www.synep.org/evelyne_2026.htm#nicfbucboe